

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 5 JUIN 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 5 Juin 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 Mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
27 Mai 2019
Date d'affichage
27 Mai 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

2 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE NOTRE DAME DE LA CLARTE

Considérant le contrat d'association de la commune avec l'école privée Notre Dame de la Clarté, signé par le Préfet du Finistère le 11 octobre 1989,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer la contribution de la commune au fonctionnement de l'école à 630 € par élève, sur présentation de la liste des 56 élèves, non compris les 7 enfants de Goulien qui bénéficient d'une subvention de leur commune, inscrits pour l'année scolaire 2018/2019, soit un montant total de 35 280 € inscrit au budget général de la commune 2019.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 5 Juin 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.